



Informations

sur les cours d'intégration, les cours d'allemand, les examens et les certificats

Le cours d'intégration officiel se compose de deux parties:

Les cours d'allemand avec le niveau A1 jusqu'à B1 (partie 1) et le cours d'orientation (partie 2).

Il existe également des cours d'allemand pour les niveaux B2 et C1.

1ère partie: les cours d'allemand A1 à B1 se terminent par l'examen B1 de Telc.

Pour les jeunes

Les cours d'intégration pour jeunes s'adressent aux immigré·e·s de moins de 27 ans ayant atteint l'âge de la scolarité obligatoire, qui fréquentent une école secondaire en Allemagne ou souhaitent faire une formation.

Pour l'alphabétisation

Vous pouvez ici apprendre la langue écrite ainsi que des connaissances de base en allemand.

Pour les femmes

Les cours d'intégration pour femmes s'adressent exclusivement aux femmes qui veulent apprendre l'allemand avec d'autres femmes, qui élèvent des enfants ou qui peuvent rarement participer au cours en raison de leurs obligations familiales.

Pour rechercher des cours d'intégration dans votre ville:

https://www.bamf.de/DE/Service/ServiceCenter/BeratungVorOrt/Integrationskursorte/integrationskursorte_node.html
(en allemand)

2^e partie: le cours d'orientation est un cours de 4 semaines sur l'histoire, la politique et la culture en Allemagne qui se termine par le test «**Vivre en Allemagne**» («**Leben in Deutschland**»).

Pour préparer ce test, il existe 300 questions gratuites sur Internet. Parmi elles, 33 questions sont posées pendant le test.

Remarque: c'est super facile! Regardez ce lien:

<https://www.bamf.de/SharedDocs/Anlagen/DE/Integration/Einbuengerung/gesamtfragenkatalog-lebenindeutschland.html;nn=282388> (en allemand)

Examens et certificats de langue relatifs aux connaissances en allemand

Dans quels cas avez-vous besoin des certificats de langue A2, B1, B2 et C1?

Pour «la tolérance d'occupation» («Beschäftigungsduldung» selon § 60d AufenthG): A2

Des connaissances linguistiques orales sont nécessaires, afin de pouvoir communiquer de manière simple en allemand. Le certificat de langue A2 en constitue la preuve.

Pour les formations: B1 ou B2

Le certificat de langue B2 est souvent nécessaire. Pour certaines formations, le certificat B1 suffit. Les employeurs décident eux-mêmes au cas par cas.

Pour les études: le certificat de langue **C1** est nécessaire.

Dans quels cas ai-je besoin du cours d'orientation?

Uniquement pour les naturalisations, et il est éventuellement utile pour les demandes auprès de la commission des cas de rigueur («Härtefallkommission»).



Examens

Les examens pour les certificats de langue A2, B1, B2, C1 et le test «Vivre en Allemagne» peuvent être passés dans les centres d'examens. Pour rechercher et s'inscrire dans un centre d'examens local:

https://www.bamf.de/DE/Service/ServiceCenter/BeratungVorOrt/Integrationskursorte/integrationskursorte_node.html

ou directement sur le site de Telc: <https://www.telc.net/pruefungsteilnehmende/pruefungszentrum-finden.html>

Coûts pour les cours, examens et certificats de langue

Qui prend en charge les coûts des cours d'intégration (A1 – B1) et des examens?

En règle générale: le fait de pouvoir participer à un cours d'intégration dépend de nombreux facteurs, par exemple de la date d'entrée sur le territoire et du statut de résident.

Accéder au formulaire de demande:

https://www.bamf.de/SharedDocs/Anlagen/DE/Integration/Integrationskurse/Kursteilnehmer/AntraegeAlle/630-007_antrag-zulassung-integrationskurs-ausl_pdf.html?nn=282656

Les coûts du cours d'intégration A1 – B1 et de l'examen B1 correspondant sont généralement pris en charge par le *Bundesamt für Migration und Flüchtlinge* (Office fédéral des migrations et des réfugiés, BAMF):

- Personnes avec statut de résident reconnu (par ex.: interdictions d'expulsion, protection subsidiaire)
- Personnes qui ont une autorisation de séjour avec une durée de validité **supérieure à un an** ou une autorisation de séjour **depuis plus de 18 mois** (la durée de validité n'est pas importante)
- Demandeur·euse·s d'asile avec une «bonne perspective de séjour». Cela signifie que vous êtes venu·e d'Érythrée ou de Syrie (version juillet 2020) ou que vous êtes disponible pour travailler et êtes entré·e sur le territoire avant le 01.08. 2019.
- Personnes avec une résidence tolérée («Duldung») selon § 60a al. 2 phrase 3 AufenthG («Ermessensduldung», «tolérance d'appréciation»)
- Personnes avec une autorisation de séjour selon § 25 al. 5 AufenthG

Vous trouverez ici si vous êtes ayant droit et si le BAMF prend en charge vos coûts de cours et d'examen:

<https://www.bamf.de/DE/Themen/Integration/ZugewanderteTeilnehmende/Integrationskurse/TeilnahmeKosten/Titelab2005/titelab2005.html>

Vous pouvez demander la prise en charge des coûts pour le cours d'intégration auprès du BAMF.

Accéder au formulaire de demande:

https://www.bamf.de/SharedDocs/Anlagen/DE/Integration/Integrationskurse/Kursteilnehmer/AntraegeAlle/630-007_antrag-zulassung-integrationskurs-ausl_pdf.html?nn=282656

Qui prend en charge les coûts pour le cours d'allemand B2 et l'examen B2?

Pour les personnes avec statut de résident reconnu (également avec interdictions d'expulsion, protection subsidiaire), le cours d'allemand B2 et l'examen B2 sont payés par le *Jobcenter* (centre d'emploi).

Pour les demandeur·euse·s d'asile avec une «bonne perspective de séjour» (actuellement: Syrie, Érythrée), qui ont un octroi, une autorisation de travailler et ont réussi l'examen B1, le cours d'allemand B2 et l'examen B2 peuvent être payés par la *Agentur für Arbeit* (Agence de l'emploi). Pour cela, vous pouvez effectuer une demande de prise en charge des coûts sur place à l'Agence de l'emploi.



Que faire si je ne peux pas participer à un cours d'intégration ou un cours d'allemand et/ou que le BAMF ne prend pas en charge mes coûts de cours et d'examen?

Malheureusement, toutes les personnes ayant immigré en Allemagne n'ont pas les mêmes droits et accès aux cours d'allemand. Nous essayons d'agir contre cette injustice et souhaitons vous montrer ici des voies et des alternatives pour apprendre l'allemand.

Cours de langue gratuits en ligne: vous trouverez ici des cours en ligne d'auto-apprentissage pour les débutant·e·s à partir de A1 et pour les personnes avancées de niveau A2 - B1. Certains d'entre eux existent sous forme d'application. Ils ne permettent cependant pas de passer des certificats de langue reconnus:

<https://www.deutschakademie.de/>

<https://www.dw.com/de/deutsch-lernen/>

<https://www.deutsch-lernen.com/>

<https://mein-deutschbuch.de/>

<http://lernox.de/>

<https://schubert-verlag.de/aufgaben/>

<https://www.easygerman.org/>

<https://www.deutsch-perfekt.com/>

Autres cours d'allemand gratuits:

Cours d'allemand professionnels gratuits, effectués par des organismes ou des bénévoles

En règle générale, ces cours de langue sont gratuits et ont des conditions d'accès très différentes. Vous obtiendrez des informations auprès de:

Conseiller·ère·s en immigration sur place:

<https://integrationsbeauftragte.sachsen-anhalt.de/beratung-und-netzwerke/beratungsstellen/migrationsberatung-fuer-erwachsene-mbe/>

Coordinateur·rice·s pour la migration et l'intégration dans votre ville ou votre circonscription:

<https://integrationsbeauftragte.sachsen-anhalt.de/vor-ort/>

Les examens et leurs coûts

Il est possible de passer les examens sans avoir participé aux cours officiels d'intégration et d'allemand. Cela signifie que vous pouvez effectuer des cours d'allemand gratuits en ligne puis passer l'examen correspondant payant.

Pour les certificats de langue A2, B1, B2, C1, cela correspond à 100 - 200€ par examen. Le test pour le cours d'orientation («Vivre en Allemagne») coûte 30€. Chaque centre d'examens fixe lui-même les coûts. Veuillez vous adresser à votre centre d'examens sur place.

https://www.bamf.de/DE/Service/ServiceCenter/BeratungVorOrt/Integrationskursorte/integrationskursorte_node.html

Dans certains cas, le centre d'emploi, et en cas d'octroi de séjour, l'Agence de l'emploi peuvent payer les coûts d'examen pour vous. Veuillez demander cette prise en charge des coûts d'examen auprès de votre centre d'emploi ou de l'Agence de l'emploi sur place.

Remarque: il est important que vous soyez sûr·e de réussir l'examen. Pour cela, vous pouvez passer gratuitement en ligne un test de niveau:

<https://www.telc.net/placement.html>

<https://learngerman.dw.com/de/placementDashboard>

<https://www.goethe.de/de/spr/kup/tsd.html>

Votre équipe Right of Residence vous souhaite beaucoup de succès et bonne chance!

Actualisé Juillet 2020